

Aux assermenté·e·s

Mesdames et Messieurs en vos titres et fonctions,

Ce moment est un évènement majeur pour les policiers et policières et assistant·e·s de sécurité publique qui notamment ont prêté serment il y a quelques instants, et pour toute l'assemblée, membres du corps de police, autorités et public.

Vous, récemment assermenté·e·s, avez fait le choix d'une profession exigeante, dont la mission essentielle, centrale, est de garantir une prestation majeure, celle de contribuer à la sécurité publique.

Votre choix est d'autant plus respectable que l'exercice du métier de policier·ère, d'assistant·e·s de sécurité publique, à l'instar d'autres du service public, sont des professions difficiles, exposées, exigeant un profil bien défini et restrictif.

Ceci dans un monde à l'évolution sociétale qui se complexifie de jour en jour.

La récente pandémie, une guerre impensable en Europe, une possible crise énergétique, présentent de nouveaux défis pour les autorités et tous les services publics.

L'adhésion de la population à de nouvelles règles, de nouveaux contextes et de nouveaux modes de vie, sera déterminante dans la qualité du vivre ensemble de demain.

Votre choix réalisé, vous avez vécu un processus de sélection (recrutement) exigeant.

A l'issue de votre formation, la prestation de serment est l'ultime étape qui vous permettra de rejoindre le corps de police.

Ce serment est un engagement solennel, prononcé en personne et en public.

Le serment, engagement concret, mobilise l'intégralité de votre personne. C'est une promesse qui engage toute la vie. Ceci implique aussi la fidélité, la loyauté.

C'est un engagement public, devant les autorités et les membres du corps de police, qui ont eux aussi prêté serment.

C'est aussi un rappel pour certain·e·s.

Le·la policier·ère, l'assistant·e de sécurité publique s'engage vis-à-vis de l'état de droit, à être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution de l'Etat de Vaud.

Le mandat de police consiste notamment à protéger les personnes et les relations entre les personnes. Il contribue à la paix sociale en permettant à chacun·e de vivre en respectant les autres.

Il protège et l'exercice des droits légitimes de chacun•e et l'accomplissement des devoirs de chacun•e.

Pour exercer son mandat avec professionnalisme, il est nécessaire d'agir en harmonie avec plusieurs éléments normatifs :

Les législations (CH, VD, etc.)

Les valeurs qui inspirent la Police, l'éthique.

L'exercice du mandat professionnel de policier•ère et d'assistant•e de sécurité publique requiert aussi de faire preuve de discernement et de pertinence.

L'analyse de pratique, la formation continue, en termes de savoir, de savoir-être et de savoir-faire est donc indispensable.

Autre élément majeur du serment, celui-ci s'inscrit dans une structure de réciprocité.

Aux devoirs que le•la policier•ère, l'assistant•e de sécurité publique s'engage à assumer, correspondent les droits que la communauté leur reconnaît.

Aujourd'hui, nous saluons votre entrée dans l'organisation policière vaudoise, plus précisément au sein de la POL qui exerce sa mission sur notre district.

Une organisation policière vaudoise fondamentale parce que :

œuvrant à la quiétude de toutes et tous,

en contact direct et quotidien avec la population,

garante d'un certain vivre-ensemble.

C'est une immersion complète dans la réalité qui implique une grande responsabilité et de solides qualités humaines: le respect, la confidentialité, l'impartialité, la fermeté, la compréhension.

Mesdames, Messieurs, je vous adresse dès lors mes meilleurs vœux de réussite pour votre entrée dans les rangs de cette institution qu'est la police et aussi pour votre engagement pour la collectivité publique du district de l'Ouest lausannois.

Mot de félicitations aux breveté·e·s.

Mesdames et Messieurs les policier·ères.

Votre choix professionnel réalisé, vous avez vécu un processus de sélection (recrutement) exigeant.

Le cursus de formation qui vous a été proposé est nouveau. Vous êtes les premier·ère·s à en avoir bénéficié.

Vous avez été admis·e, formé·e à l'académie de police de Savatan pendant un an, et avez réussi un 1^{er} examen (capacité opérationnelle).

Lors de la deuxième année de votre formation vous avez été intégré·e au corps de police qu'est la POL et avez répondu, pratiqué les exigences cadres pour exercer le métier de policier·ère sous le contrôle de policier·ère·s breveté·e·s, d'un mentor et de coachs.

Vous avez récemment passé avec succès le brevet professionnel.

Vous voilà donc policier·ère breveté·e.

Au nom du Comité directeur de la POL, je vous félicite pour votre parcours, votre engagement et votre réussite.

La police offre une large palette de possibilités, n'hésitez pas à les découvrir.

Je vous souhaite enfin un parcours professionnel fructueux, en accord avec vos valeurs et vos aspirations.

Je ne terminerai pas ce propos sans remercier toutes celles et ceux qui ont contribué à votre formation :

L'Académie de police de Savatan, sa direction, ses collaboratrices et collaborateurs,

Votre mentor et vos coachs,

Vos collègues.

Je vous remercie pour votre attention.